



Locataire obligé de faire des travaux ?

Par **samuelchevrier**, le **07/07/2009** à **17:43**

Bonjour,

Nous avons convenu en 11/2008 avec nos propriétaires que nous pourrions faire quelques travaux de rénovation dans la maison. Nous avons formalisé cela sur le bail avec la clause particulière suivante: "En accord avec les propriétaires, les locataires pourront effectués des travaux sol [s]des[/s] chambres, peinture, papier peint) dans le logement.

Étant mutée par son employeur, mon amie et moi devons quitter notre logement avant fin 08/2009, nous avons prévenu nos propriétaires afin qu'ils puissent remettre le logement en location mais nos propriétaire nous [s]/[s]imposent[s]/[s] de terminer les travaux pour lesquels nous nous étions soit disant engagé sous peine de nous augmenter le loyer.

Nous avons refait les travaux d'une chambre ainsi que de la cuisine.

Est ce qu'ils ont le droit de nous imposer cela alors que la clause prévoyait la possibilité et non l'obligation.

J'espère que vous saurez me renseigner rapidement.

Merci beaucoup